

[Text]

contaminate any of our export shipments or domestic shipments. If my understanding is correct, grain moving into Canada cannot go through any of our grain-handling systems. It would have to go directly to the end user, that is, to a flour processor.

Just to answer that further, though, we do not anticipate at this time a great flood of U.S. wheat coming into Canada. That was a concern of a lot of our producers. We feel very confident that with our marketing system and the package of marketing we have, we can provide a product to the domestic flour processors that is competitively priced, competitively sourced and have a continuity of supply based on our handling and marketing system.

Mr. Fisher: I think that was very well pointed out in your emphasis on having the ability to store it and have it available at all times. I certainly hope you are right in that sense.

You mentioned violations on page 4:

In light of the fact that the government of Canada did not deal directly with the trade issue that the Ontario Wheat Producers' Marketing Board has raised due to violations under the Canada-U.S. Trade Agreement. . .

What were those violations, as you see them?

Mr. Dmetriuc: I guess that should have been written more specifically. What we are referring to here is the targeting of the EEP against our traditional markets.

Mr. Fisher: Okay. I understand.

• 1050

You mentioned the matter of health standards. Have there been concerns in the past about the health standards?

Mr. Dmetriuc: Yes. I guess the last time was in 1982 with the vomitoxin situation, the natural toxin that grows on wheat during bad environmental conditions.

The other aspect is that here in Canada there are a number of varieties that require the use of some form of fungicide, which we are not allowed to do, but it is allowed in the U.S. In effect, what we are saying is that we are not identifying problems. The thing is that through this process, the regulatory equivalency should also be an issue, and that reflects back to our cost of production, the various classes of wheat and this sort of thing. So we are raising it because it is a potential concern.

Mr. Fisher: So your concern is contaminants that may be in the American product and would not be in the Canadian, because initially you are prohibited from using them anyway.

Mr. Dmetriuc: Yes, with respect to certain pesticides. The natural toxins that appear in grains should also be regulated.

[Translation]

Unis n'entre pas dans nos circuits de distribution des céréales pour venir éventuellement contaminer nos expéditions à l'exportation de blé canadien. Si je ne me trompe, les céréales qui entrent au Canada ne peuvent pas entrer dans nos circuits de distribution. Elles doivent aller directement à l'utilisateur final, c'est-à-dire à la minoterie.

J'aimerais apporter un autre élément de réponse en vous disant que nous n'envisageons pas pour l'instant qu'il y ait un véritable afflux de blé des États-Unis au Canada. C'est une préoccupation qu'ont exprimée bon nombre de producteurs. Nous sommes tout à fait convaincus que notre système de commercialisation et de mise en marché nous permettra d'offrir aux minotiers de notre pays un produit concurrentiel au niveau des prix et de la production, la continuité de l'offre étant assurée par notre réseau de commercialisation et de manutention.

M. Fisher: Je pense que ce fait a été très bien souligné lorsque vous avez mis l'accent sur vos capacités de stockage et d'approvisionnement en permanence. J'espère sincèrement que vous avez raison sur ce point.

À la page 4, vous avez fait état des infractions en ces termes.

Compte tenu du fait que le gouvernement du Canada n'a pas abordé directement la question des échanges soulevée par l'Ontario Wheat Producers' Marketing Board au sujet des infractions commises en vertu de l'Accord de libre-échange passé entre Canada et les États-Unis. . .

Quelles ont été ces infractions, de votre point de vue?

M. Dmetriuc: Je pense qu'il aurait fallu ici être plus précis. Nous nous référons ici au fait que l'EEP s'en prend à nos marchés traditionnels.

M. Fisher: Très bien. Je comprends.

Vous avez soulevé précédemment la question des normes sanitaires. Ces normes ont-elles été un sujet de préoccupation par le passé?

M. Dmetriuc: Oui. Je pense que la question s'est posée, la dernière fois en 1982 au sujet de la vomitoxine, cette toxine naturelle qu'on trouve sur le blé en raison de mauvaises conditions environnementales.

Il y a aussi le fait qu'au Canada la culture de certaines variétés exige l'utilisation de quelques fongicides dont l'emploi nous est interdit, alors qu'il est autorisé aux États-Unis. Ce que nous disons, en fait, c'est que nous ne définissons pas les problèmes. Il faut aussi, à cet égard, poser la question de l'équivalence des réglementations, laquelle se répercute sur nos coûts de production, sur les différentes catégories de blé produites, etc. Nous soulevons la question parce qu'elle risque de poser des problèmes.

M. Fisher: Vous craignez donc que certains produits contaminent le blé américain, mais non le blé canadien parce que, de toute façon, on vous interdit de les utiliser au départ.

M. Dmetriuc: Oui, c'est le cas pour certains pesticides. Il faudrait aussi réglementer les toxines naturelles qui apparaissent sur les céréales.